

Décision

Générale

colonial

Décision n° 508 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 508

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 avril 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

La composition de la Commission mixte des réseaux de télécommunications de la Côte Française des Somalis, créée par arrêté n° 587 du 12 mai 1954 est la suivante : Commissaire civil: le Directeur de l'Office des Postes et Télécommunications de la Côte Française des Somalis : Commissaire militaire: le Commandant des Transmissions ces Forces terrestres de la Côte Française des Somalis : Secrétaire : le Chef du Centre émetteur de la station côtière de Djibouti. La décision n° 737 du 12 juin 1963 est annulée.